

Déclaration générale

par

**l'honorable Carla Qualtrough, ministre de l'Emploi,
du Développement de la main d'œuvre et de
l'Inclusion des personnes handicapées,
gouvernement du Canada**

pour la

**seizième session de la Conférence des États parties
à la
Convention relative aux droits des personnes
handicapées des Nations Unies**

13 juin 2023

À titre de ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap du Canada et de personne en situation de handicap, je suis honorée de représenter le gouvernement du Canada lors de la 16^e session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

L'année dernière, dans le contexte de la Conférence, le Canada avait de bonnes raisons de se réjouir. Laverne Jacobs avait alors été élue au poste de membre du Comité des droits des personnes handicapées. C'était une première pour le Canada. Notre pays est fier du travail accompli par le Comité cette année et souligne la contribution de madame Jacobs à la protection des droits des personnes en situation de handicap dans le monde entier.

L'année écoulée a été historique du point de vue de l'inclusion des personnes en situation de handicap au Canada. Notre pays estime que toute personne mérite de mener une vie enrichissante et épanouissante, sans obstacle, et a le droit de participer pleinement à tous les aspects de la société et d'en faire partie. Cette année, le Canada a réalisé d'importants progrès en ce sens.

En octobre dernier, le gouvernement du Canada a présenté son plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un plan visant à apporter des changements dans quatre domaines clés jugés prioritaires par la communauté des personnes en situation de handicap : la sécurité financière, l'emploi, des communautés accessibles et inclusives et une approche moderne à l'égard des personnes en situation de handicap. Il s'agit d'une approche pangouvernementale visant l'inclusion des personnes en situation de handicap, fondée sur les droits de la personne. Des travaux sont en cours pour chaque pilier.

Dans le cadre du pilier Sécurité financière, le Canada continue de marquer des progrès relativement à la création de la prestation canadienne pour les personnes handicapées. Le projet de loi C-22, qui porte précisément sur cette prestation, est en ce moment à l'étude au Parlement du Canada. Il a été adopté à l'unanimité par la Chambre des communes en février et a récemment été adopté avec des amendements par le Sénat. Grâce à la collaboration, le Canada espère que ce projet de loi deviendra une loi; lorsque ce sera fait, nous pourrons commencer à élaborer des règlements. Une fois mise en œuvre, cette prestation fournira un supplément de revenu mensuel aux personnes en situation de handicap en âge de travailler et à faible revenu. Elle réduira la pauvreté et améliorera la sécurité financière de centaines de milliers de Canadiens en situation de handicap. Elle permettra également de réaliser des progrès dans l'atteinte des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable 1, qui consiste à réduire la pauvreté, et l'objectif de développement durable 10, qui consiste à réduire les inégalités.

L'emploi est une priorité pour le Canada dans le cadre du plan d'action. Notre pays investit 272,6 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les possibilités d'emploi et les résultats pour les personnes en situation de handicap par l'entremise du Fonds d'intégration. En décembre, le Canada a lancé son Conseil des entreprises pour l'intégration des personnes en situation de handicap, composé de chefs d'entreprise désireux d'améliorer l'intégration des personnes en situation de handicap dans les entreprises et les milieux de travail canadiens. Le

Conseil fournira au gouvernement des conseils et des recommandations sur l'inclusion en milieu de travail et mettra en place un réseau indépendant des entreprises pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pour créer des communautés accessibles et inclusives, le Canada investit dans le Fonds pour l'accessibilité, qui aide les milieux de travail et les espaces communautaires à améliorer l'accessibilité, par exemple en installant une rampe d'accès. Pour faire progresser les engagements pris dans le cadre du Traité de Marrakech, le Canada appuie la production de documents en formats substitués et créera un nouveau programme d'accès équitable à la lecture.

Le plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap s'appuie sur les principes énoncés dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, qui est entrée en vigueur en 2019. En raison de cette loi, cette année, Normes d'accessibilité Canada a publié un document intitulé Destination 2040 et a poursuivi son travail d'élaboration de normes pour contribuer à atteindre l'objectif consistant à bâtir un Canada sans obstacle d'ici 2040. Plus tôt cette année, trois nouvelles normes ont été publiées, dont une norme pour l'environnement bâti. Des travaux sont également en cours sur les normes d'accessibilité liées aux technologies des communications.

Toujours dans le cadre de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, le Canada a récemment tenu son deuxième Congrès annuel canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette tribune réunit des membres de la communauté des personnes en situation de handicap, des défenseurs de l'accessibilité, des universitaires, des représentants d'entreprises et des innovateurs, qui discutent de la manière dont l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap peuvent être intégrées au Canada. Le Congrès a été suivi de la Semaine nationale de l'accessibilité, qui a lieu chaque année au pays depuis sept ans. Pendant celle-ci, il a été question de ce qui doit être fait pour mettre en pratique les possibilités d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pour respecter nos obligations internationales, il est important de créer un Canada sans obstacle d'ici 2040. Cet objectif correspond aux engagements pris par le Canada dans le cadre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Quinze pour cent de la population mondiale, soit environ un milliard de personnes, a une incapacité. Ce pourcentage est plus élevé dans les régions où il y a des conflits armés, comme en Ukraine. Le Canada continue de condamner l'invasion illégale et injustifiée de ce pays par la Russie, et il demeure déterminé à voir à ce que les Ukrainiens en situation de handicap ne soient pas oubliés dans ce conflit ou lors de la reconstruction après la guerre.

Par l'entremise de l'aide internationale, le Canada finance des initiatives visant à réduire la pauvreté et à promouvoir les droits des personnes en situation de handicap dans les pays partenaires. Les enfants en situation de handicap sont plus susceptibles de se voir refuser l'accès à l'éducation. Les personnes en situation de handicap sont moins susceptibles d'avoir accès à des mesures de protection sociale, à des possibilités d'emploi et à des soins de santé,

y compris des services de santé sexuelle et reproductive. Les femmes en situation de handicap sont plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Dans le cadre de la Politique d'aide internationale féministe du Canada et de l'engagement de 10 ans du Canada en matière de santé et de droits dans le monde, nous investissons dans la santé des femmes, des enfants et des adolescents en situation de handicap partout dans le monde. Une approche inclusive pour les personnes en situation de handicap est essentielle pour que toutes les personnes, partout dans le monde, puissent jouir de ces droits et pour que nous puissions mettre fin à toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre.

Le Canada continue de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans toutes les tribunes internationales. Le Canada se réjouit également que ses partenaires du G7, l'Allemagne et le Japon, accordent la priorité à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le Canada est fier de poursuivre sur sa lancée et de collaborer avec d'autres pays pour accroître l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La communauté mondiale a marqué des progrès en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Le Canada apporte son soutien indéfectible à l'effort collectif mondial visant à améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le Canada veut être un pays où les personnes en situation de handicap sont véritablement incluses et il souhaite contribuer à créer un monde qui garantit leur inclusion. Le Canada a hâte d'échanger avec les distingués experts et les partenaires internationaux sur les efforts qu'il doit continuer de déployer pour atteindre cet objectif.